

# GESTION LOCATIVE

## BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)	7,00%	8,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,90%	3,48%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	3,61 €	4,33 €

### HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Lot isolé

#### Gestion administrative

■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)	333,33 €	400,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	124,17 €	149,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire	250,00 €	300,00 €

(dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)

#### Gestion financière

■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	37,50 €	45,00 €
■ Frais d'arrêté de compte fin de mandat	91,67 €	110,00 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	66,67 €	80,00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:		
par an et par immeuble géré : 1 lot	82,50 €	99,00 €
par lot complémentaire sur un même immeuble	8,33 €	10,00 €

#### Gestion technique

■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	99,17 €	119,00 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°	41,67 €	50,00 €

#### Représentation et procédure

■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	
--	-----------------------	--

### HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES Immeuble Total

#### Gestion immeuble

Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles

■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	154,17 €	185,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	170,83 €	205,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	187,50 €	225,00 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...	à la vacation horaire	

#### Gestion technique

■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	154,17 €	185,00 €

<b>Vacation Horaire</b>	100,00 €	120,00 €
-------------------------	----------	----------

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1/02/2025

FONCIA GRESIVAUDAN - Siège social : LES PORTES DE CROLLES, ROND POINT DU RAFOUR, 38920 CROLLES - RCS - GRENOBLE n° 900 440 686

Barème en vigueur au 01/02/2025 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

# GESTION LOCATIVE

## BAREME MANDAT : LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er février 2025

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7,00%	8,40%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	10,84 €	13,00 €

  

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
<b>Gestion administrative</b>		
■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement		
▪ Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) minimum de facturation 700€ TTC	5,42%	6,50%
▪ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	500,00 €	600,00 €
▪ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 400 € TTC	5,42%	6,50%
<b>Gestion financière</b>		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	37,50 €	45,00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	82,50 €	99,00 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	8,33 €	10,00 €
■ Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire		
	à la vacation horaire	
<b>Gestion technique</b>		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)		
	à la vacation horaire	
■ Frais visite patrimoniale avec rapport détaillé selon superficie du local :		
▪ 0 à 250 m <sup>2</sup>	154,17 €	185,00 €
▪ au-delà de 251 m <sup>2</sup> (au delà d'une heure)	à la vacation horaire	
■ Réalisation de la visite virtuelle 360 °	41,67 €	50,00 €
<b>Représentation et procédure</b>		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		
	à la vacation horaire	

  

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES <u>Gestion Immeuble Total</u>	€ HT	€ TTC
<b>Gestion immeuble</b>		
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	154,17 €	185,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	170,83 €	205,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	187,50 €	225,00 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer un plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		
	à la vacation horaire	
<b>Vacation Horaire</b>	100	120,00

FONCIA GRESIVAUDAN - Siège social : Les Portes de Crolles - Rond Point du Raifour - 38920 CROLLES - RCS - GRENOBLE n° B 900 440 686